

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6276>



ELECTIONS FSU 2021

ELECTIONS FSU - scrutin de novembre 2021

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Publication date: mercredi 17 novembre 2021

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Depuis le 4 novembre 2021, le vote interne FSU a commencé. Nous vous en rappelons ci-dessous les modalités. Si vous ne l'avez pas encore mis en place, nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que la période de vote prend fin impérativement au 25 novembre 2021 et qu'il convient d'adresser ou déposer les résultats (et/ou les votes non dépouillés) immédiatement au SNES 58 à Nevers.

Vote FSU

Tous les trois ans, la fédération à laquelle appartient le SNES, la FSU, tient son Congrès. C'est l'occasion pour chaque syndiqué-e de s'exprimer sur les trois ans écoulés et de définir les grandes orientations de la FSU. Cette année, le congrès se déroulera à Metz du 31 janvier au 4 février 2022.

Le congrès départemental se tiendra quant à lui les 29 et 30 novembre 2021 au lycée agricole de Challuy, dans la salle de conférence.

Le supplément à la revue POUR n°235 d'octobre 2021, reçu à domicile, contient le rapport national d'activité et les expressions et listes des tendances. Vous le trouverez également au format PDF à la fin de cet article.

Deux votes sont proposés :

* un vote sur l'orientation nationale fédérale (vote par tendance) : chaque syndiqué-e exprime un choix d'orientation entre cinq listes. Le résultat de ce vote sert à déterminer pour trois ans la composition des instances fédérales (y compris le congrès) et celle de la délégation du SNES dans ces instances.

* un vote sur le rapport d'activité national fédéral (voir supplément revue POUR n°235) : chaque syndiqué-e exprime une appréciation globale sur l'activité fédérale des trois années écoulées et un jugement particulier sur deux questions (« fenêtres ») qui font davantage débat. Chacun-e doit exprimer sa préférence pour l'une des 2 rédactions proposées.

Il s'agit donc d'organiser le vote dans les S1 qui comptent plus de 2 adhérent-es.

Bulletin de vote

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Liste des électeurs et d'émargement des votants

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Procès verbal de dépouillement

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Comment faire pour voter ?

Le vote est individuel et secret. Il a lieu entre le 4 et le 25 novembre 2021.

Il devra être effectué sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure comportant au dos les NOM, qualité, syndicat et signature. Le vote sera à l'intérieur dans une enveloppe vierge.

S'il y a plus de 2 votants, le S1 effectue le dépouillement et renvoie le PV de dépouillement, accompagné de la liste d'émargement, au **SNES 58 - Bourse du travail, Boulevard Pierre de Coubertin 58 000 Nevers** dès la fin de la

période de vote. Il est impératif de renvoyer immédiatement ces documents pour qu'ils puissent arriver avant le dépouillement général qui aura lieu le 30 novembre 2021. Si vous avez la possibilité de les scanner, vous pouvez les envoyer à l'adresse suivante : snes-nievre@dijon.snes.edu.

Attention : peuvent voter

- les adhérent-es non à jour ce qui signifie dans notre jargon les adhérent-es à jour en 2020-2021 sauf s'ils et elles ont exprimé leur décision de ne pas renouveler leur adhésion ;
- les adhérent-es à jour (AJ FID / AJ FUT) y compris les nouvelles adhésions (NA) toutes récentes à condition d'avoir versé sa cotisation avant la date de fin du vote ;
- les collègues sur plusieurs établissements ne doivent voter qu'une seule fois (dans l'établissement de leur choix). En cas de doute sur la syndicalisation d'un collègue, transmettre l'enveloppe contenant son vote, non ouverte, car tout vote de collègue non à jour entraîne la nullité de la totalité des votes de l'établissement.

Les responsables de section syndicale peuvent aussi aller sur le site du SNES national, espace militants, listes d'adhérents et cliquer sur « liste des adhérents » (mais pas sur "liste élections", qui ne contient que les nouveaux syndiqués de cette année scolaire).

S'il y a moins de 2 votants, adresser directement les votes, sans les dépouiller, à la même adresse.

Modalités de vote

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Merci de votre participation.